



Quelles sont les personnes éligibles ?

- ✓ Les personnes de plus de 60 ans, avec ou sans trouble cognitif,
- ✓ Vivant à leur domicile,
- ✓ Ne sortant pas d'une hospitalisation depuis moins de 7 jours,
- ✓ Sans prise en charge par un prestataire de santé à domicile pour nutrition entérale,
- ✓ Repérées "à risque de dénutrition" ou "dénutries" à l'aide de l'application D-NUT® par l'infirmière libérale.



Comment devenir expérimentateur ?

- ▶ S'inscrire à la formation en e-learning
- ▶ Créer ou s'impliquer dans une équipe de prise en charge locale
- ▶ Signer l'adhésion au parcours

Les 4 points clés

- 🔑 Les patients à risque de dénutrition ou dénutris peuvent bénéficier d'un parcours de soin pluriprofessionnel et coordonné
- 🔑 L'application D-NUT permet à l'infirmière libérale de tester le statut nutritionnel de ses patients
- 🔑 Ce parcours permet la prise en charge de soins habituellement non remboursés
- 🔑 La dénutrition est la maladie gériatrique la plus fréquente. Prise en charge de façon précoce, ses conséquences sont réversibles

CONTACTER L'EQUIPE D-NUT®

📞 06 98 25 82 37

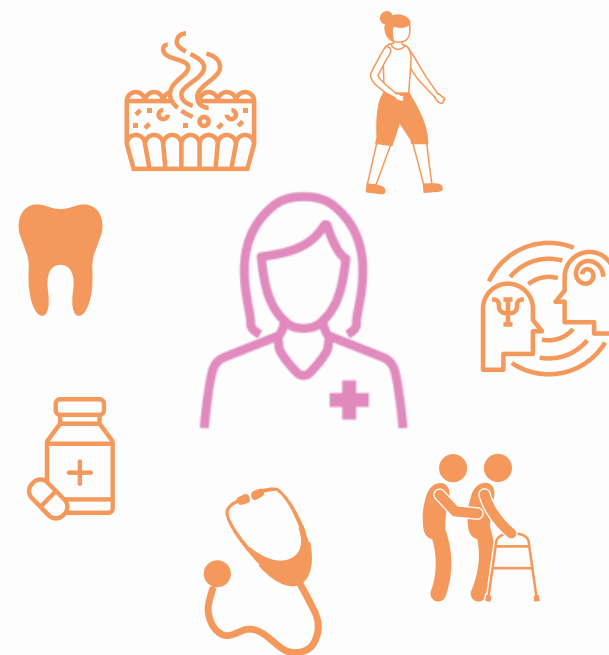
coordination.parcoursdnut@gmail.com



Avec le soutien de l'ARS des Pays de la Loire, l'Assurance Maladie et en partenariat avec le GRADeS et le Gérotopôle des Pays de la Loire.



Parcours expérimental de prévention et de prise en charge de la dénutrition des personnes de plus de 60 ans à domicile



Projet porté par l'URPS des Infirmiers Libéraux des Pays de la Loire, en partenariat avec la SRAE Nutrition

PARCOURS DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE LA DENUTRITION DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS À DOMICILE

Pré-inclusion

Pré-repérage par un professionnel du domicile



1

Test D-NUT® par l'Infirmière Libérale

• 20€*



Accord patient et médecin traitant



Patient à risque de dénutrition ou dénutri



2

Bilans pluriprofessionnels



Diététique

• 45€



Médical



Capacités physiques



Partagé de médication (1er entretien)

dès 60 ans

Inclusion

3



Réunion de coordination pluriprofessionnelle

Définition du projet de soin

2 à 4 professionnels

• 100€

4

Prise en charge pluriprofessionnelle à domicile - 4 mois

Coordination : infirmière libérale ou médecin

• 150€

Diététicien : au moins deux visites à domicile

• 150€

Consultations conventionnées

Interventions non conventionnées (psychologue, enseignant en activité physique adaptée, ergothérapeute)

• 120€

Interventions sociales

5

Réunion d'évaluation du projet de soin

coordonnateur et diététicien

• 50€

Prise en charge de 2 mois supplémentaires

• 210€

Sortie du parcours

Interventions prises en charge dans le cadre de l'article 51

*Si le patient est inclus dans le parcours

Bilans obligatoires

Bilans recommandés